Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =

Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und

Landmanagement

Band: 102 (2004)

Heft: 3: GIS 2004 = SIT 2004

Artikel: La stratégie 2004-2007 de la mensuration officielle

Autor: Wicki, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-236113

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La stratégie 2004–2007 de la mensuration officielle

Les données de la mensuration officielle (MO) constituent une composante essentielle des données de référence de l'infrastructure nationale des données géographiques (INDG) prévue. La nouvelle stratégie de la MO est logiquement orientée vers cet objectif. La nouvelle stratégie de la MO pour les années 2004–2007 a été adoptée récemment par le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, le conseiller fédéral Samuel Schmid. Il s'agit de l'outil stratégique central de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) permettant une réalisation et un développement ciblés et coordonnés de la MO.

I dati della misurazione ufficiale (MU) sono una componente essenziale dei dati di riferimento dell'infrastruttura prevista per i dati geografici nazionali (NGDI). Alla luce della nuova strategia, la MU è conseguentemente indirizzata verso quest'obiettivo. Di recente, il consigliere federale Samuel Schmid, capo del Dipartimento fed. della difesa, della protezione della popolazione e dello sport, ha approvato la nuova strategia della MU per gli anni 2004–2007. Tale strategia è lo strumento centrale di conduzione della D+M. Inoltre essa permette la realizzazione mirata e coordinata della MU nonché il suo ulteriore sviluppo.



La Confédération entend réaliser la MO numérique de telle sorte que, dès 2008, les données de la MO puissent être proposées, pour la Suisse entière,

- sur l'ensemble du territoire,
- de façon actuelle
- et homogène,
- dans les deux cadres de référence,
- de façon simple et à moindres frais.

Ce qui peut se résumer très simplement en une seule phrase entraîne en fait toute une série de mesures.

Couverture du territoire

Le premier but déjà, qui vise la couverture du territoire, s'avère difficile à atteindre: d'ici à la fin 2007, des données numériques de la MO (mensurées définitivement au standard de la MO93 ou numérisées de façon provisoire au standard NP) seront disponibles pour plus de ²/₃ du territoire suisse environ. Pour le tiers restant, il s'agit d'élaborer des produits de remplacement provisoires. Ces derniers sont des données vectorielles numériques dé-

crites dans le modèle de données de la MO qui peuvent être échangées via l'interface de la mensuration officielle (IMO). Leur actualité, leur précision et leurs informations ne remplissent pas les exigences de la MO. Elles servent donc exclusivement à l'utilisation de la MO en tant que données de référence pour des systèmes d'information du territoire et non pas pour les besoins du registre foncier. Il est prévu d'obtenir les produits de remplacement provisoire pour les couches d'information «Couverture du territoire», «Objets divers» et «Nomenclature» à partir de produits numériques existants (p. ex. VECTOR25 et SwissNames de swisstopo). On renonce expressément à une mise à disposition de la couche «Biensfonds» à titre de produit de remplacement, même s'il est indéniable qu'il existe un intérêt pour des données numériques concernant les biens-fonds.

Pour que les produits de remplacement ne soient utilisés, si possible, que dans les régions moins productives ou dans les territoires dont les besoins de précision et d'actualité sont moindres, les cantons sont priés de réaliser d'abord les mensurations dans les régions économiquement



prioritaires et le long des axes de transport et d'approvisionnement importants. Il faut d'abord mener à bien les travaux selon le standard de la MO93 puis ceux conformes au standard NP.

Avec les modèles altimétriques déjà réalisés dans le cadre de la MO et les deux produits MNT-MO du projet Surfaces agricoles utiles (SAU) et MNT25 pour les régions sises à une altitude supérieure à 2000 m, la couche «altimétrie» sera réalisée pour la fin 2005 sur l'ensemble du territoire.

Le projet «GABMO» (Gestion des Adresses des Bâtiments par la Mensuration Officielle) doit permettre de saisir, d'ici à la fin 2007, toutes les adresses de bâtiment et les axes routiers de Suisse – en utilisant les lots de données existants – et de les intégrer dans la MO.

Le projet des limites territoriales vise à mettre à disposition, d'ici à la fin 2007 également, les limites territoriales suisses sous forme numérique, de les harmoniser et de créer de la sorte une offre de base centralisée pour l'INDG.

Actualité

Une plus grande actualité des données de la MO doit être atteinte par la mise en place d'un système d'annonces amélioré pour la mise à jour permanente, entraînant des délais de mise à jour plus courts ainsi que par une augmentation de l'efficacité de la mise à jour périodique. Sur la base d'un projet pilote mené dans le canton de Berne, on examine à l'heure actuelle dans quelle mesure il est possible

de tirer parti des effets de synergie entre les tâches de swisstopo et la mise à jour périodique de la MO.

Etant donné que, pour des raisons d'organisation du travail, il est impossible de réduire les délais de mise à jour au-dessous d'un certain seuil, la MO doit gérer, à l'échelle du territoire, les objets au bénéfice d'une autorisation de construire – les bâtiments surtout – en tant «qu'objets projetés». Les systèmes d'annonces à ce sujet, par exemple dans le cadre de l'autorisation de construire, doivent être organisés sur de nouvelles bases.

La Confédération attache en outre de l'importance à l'amélioration du contrôle de la mise à jour permanente par les cantons.

Homogénéité

Il faut parvenir à améliorer l'homogénéité des données de la MO à l'aide de contrôles systématiques dans le cadre de mensurations officielles et via l'uniformisation du degré de spécification de la MO. Lorsque les données de la MO sont utilisées au plan régional, voire national, ces disparités structurelles et sur le plan du contenu s'avèrent gênantes et engendrent des frais de traitement ultérieur considérables chez les utilisatrices et les utilisateurs. La diffusion des données indépendamment des limites communales ou cantonales, tout comme l'utilisation des données dans le cadre de l'INDG en sont rendues plus difficiles.

Cadre de référence

La disponibilité des données de la MO dans les deux cadres de référence de la mensuration nationale 1903 et 1995 (MN03 et MN95) est garantie par les projets de «Réseau de triangles» en cours,

coordonnés par le Centre de compétence des données géographiques / mensuration nationale 95. Dès 2005, toutes les données numériques de la MO devraient pouvoir être obtenues, à choix, dans l'un ou l'autre cadre de référence.

On ne pourra profiter pleinement d'un cadre de référence exempt de tension dans MN95 que si les tensions locales dans les données de la MO sont éliminées.

Diffusion des données/Tarification

L'organisation de la diffusion des données et les règlements relatifs aux émoluments sont des plus hétérogènes aujourd'hui. La disponibilité des données numériques existantes laisse à désirer.

La diffusion des données et l'information sur les produits de la MO sont fondamentalement nouvelles et doivent être ré-



Systèmes d'information du territoire

glées à tous les niveaux. Cela signifie que les utilisateurs locaux doivent être informés et doivent recevoir des données au niveau local, et que des utilisatrices et des utilisateurs nationaux doivent être informés et servis à l'échelon national.

Il convient en outre d'harmoniser les tarifs d'émolument des différents cantons, tarifs qui présentent parfois des différences considérables. Certains émoluments doivent par ailleurs être revus à la baisse.

Développements ultérieurs

Il s'agira, dans les années à venir, de poursuivre l'amélioration du cadre général pour les partenaires de la MO. Cette dernière devra être perfectionnée au rythme de l'évolution de la technique, des exigences et des besoins en pleine mutation. La stratégie 2004–2007 de la MO mentionne les projets et mesures suivants:

- La banque de données AMO (Administration de la Mensuration Officielle) de la D+M sera développée afin de pouvoir être mise, en ligne, à la disposition de tous les cantons. Cette mesure réduira nettement les frais administratifs de traitement des entreprises (projets) de la MO. Les métainformations contenues dans l'AMO devront de plus être intégrées dans le catalogue de métadonnées de la Confédération conformément aux exigences de l'INDG.
- L'interface entre le registre foncier et la MO (projet «petite interface») doit devenir disponible sur le plan opérationnel.
- Pour que les données de la MO puissent être utilisées efficacement et que des effets de synergie en résultent, il faut que la D+M et les services cantonaux du cadastre intensifient leurs efforts de coordination avec d'autres autorités de la Confédération et des cantons qui lèvent et qui mettent à jour des données sur le sol.

- Les textes de la législation fédérale et cantonale doivent être adaptés au nouveau contexte découlant de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches et du nouvel article constitutionnel en la matière.
- En collaboration avec l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, la Coordination des systèmes d'information géographiques de la Confédération COSIG, les cantons, les bureaux de géomètres privés et d'autres intéressés, il s'agit d'élaborer un inventaire systématique, fiable et accessible au public de la situation juridique en rapport avec le sol.
- A long terme, la MO doit devenir un cadastre intégralement en 3D. On entend par là l'introduction de la troisième dimension dans toutes les couches d'information et la modélisation en trois dimensions de chaque objet.

La mensuration officielle devra être perçue à l'avenir comme un produit de qualité uniforme à l'échelle de la Suisse entière. Ce n'est que de cette manière qu'elle parviendra à assumer sa position prépondérante dans le cadre de l'INDG et à engendrer un apport économique important. La D+M est convaincue qu'elle peut atteindre cet ambitieux objectif si tous les partenaires de la MO collaborent et tirent à la même corde. La stratégie doit à cet effet montrer la voie à suivre.

Il est possible d'obtenir le texte complet de la stratégie de la mensuration officielle 2004–2007 sur l'Internet à l'adresse: www.swisstopo.ch \rightarrow Mensuration officielle \rightarrow Publications.

Dr. Fridolin Wicki
Office fédéral de topographie
Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Seftigenstrasse 264
CH-3084 Wabern
fridolin.wicki@swisstopo.ch



Cette brochure, rédigée de manière à être compréhensible par le grand public, veut susciter de l'intérêt pour la mensuration officielle. Par des réponses à six questions sur la mensuration officielle, par la description des voies de formation professionnelle dans ce domaine ainsi que par une brève évocation historique, cette publication ne s'adresse pas seulement aux spécialistes, mais elle devrait aussi apporter aux lecteurs intéressés une vue d'ensemble sur le cadastre suisse.

Editeur:

Office fédéral de topographie, Direction fédérale des mensurations cadastrales, Case postale, 3084 Wabern

Langue:

allemand, français, italien et anglais

Diffusion:

La brochure peut être commandée gratuitement par courriel infovd@ swisstopo.ch, sans oublier de mentionner son adresse postale, le nombre d'exemplaires souhaité et la langue choisie (F, D, I, E).